

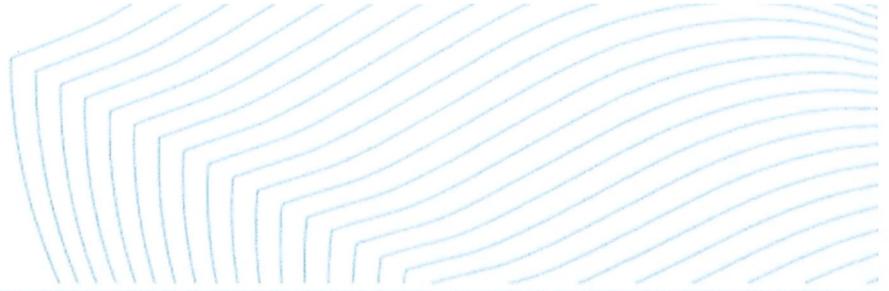
COLLEGE DE POLICE

Zone de police 5297 Arlon-Attart-Habay-Martelange
Rue Joseph Netzer, 23
6700 Arlon
Tél : 063/608.502

***Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE
Séance du Conseil de police du 04-12-23***

Liste des décisions prises par le conseil de police en séance publique :

- 1) Le conseil à l'unanimité des membres présents, marque son accord pour ajouter un point en urgence à savoir la prestation de serment d'un nouveau conseiller de police.
- 2) Le conseil à la majorité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 13-11-2023.
- 3) Le conseil à l'unanimité des membres présents, approuve le budget de la police locale, exercice ordinaire 2024 au montant de 14.023.645,26 € en recettes et de 14.023.645,26 € en dépenses et l'exercice extraordinaire au montant en recettes de 677.000 € et en dépenses de 677.000 €.
- 4) Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser l'acquisition de matériel de bureau pour un montant approximatif de 31.755€ TVAC via le marché FORCMS-MM-129 pour les armoires et bureau, le marché FOREM-MM-129-1 pour les caissons à roulettes et le marché FORCMS-ZIT-136 pour les chaises de bureau.
- 5) Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de la modernisation de son parc informatique, pour un montant approximatif de 8.182,82€ TVAC via un marché fédéral FORCMS-AIT-121-1.
- 6) Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser l'acquisition de 2 véhicules d'intervention pour un montant approximatif de 154.468,92€ TVAC, équipements police compris via un marché fédéral 2021-R3-029-D'IETEREN-LOTS 52 et 44B1.
- 7) Le conseil prend connaissance du contrôle de la situation de la caisse réalisé par le Commissaire d'Arrondissement de la Province de Luxembourg pour la période du 01-01-2023 au 31-08-23.
- 8) Le conseil à l'unanimité des membres présents décide de déclarer systématiquement vacants les emplois laissés libres en 2024 par les membres du personnel, de faire appel à la mobilité ou à la nouvelle procédure de recrutement et de sélection des membres du personnel des services de police, en cas de mobilité infructueuse et de choisir les modes de sélection suivants :
 1. Avis de la commission de sélection locale composée :
 - Du Chef de corps qui en assurera la présidence, de deux officiers ou à défaut, d'un officier et d'un membre opérationnel revêtu au minimum du grade correspondant, d'un secrétariat et éventuellement, un expert pour les emplois d'inspecteur de police et d'inspecteur principal et d'en prévoir des suppléants



- Du Chef de corps qui en assurera la présidence, du directeur des ressources humaines, d'un membre Calog revêtu au minimum du grade correspondant à attribuer, d'un secrétariat et éventuellement, un expert pour les emplois ouverts de niveau B et C et d'en prévoir des suppléants
- Du Chef de corps qui en assurera la présidence, de deux officiers ou à défaut, d'un officier et de la Directrice Ressources Humaines, d'un secrétariat et éventuellement, un expert pour les emplois de Commissaire de police et d'en prévoir des suppléants
- Du Chef de corps qui en assurera la présidence, de la Directrice Ressources Humaines, d'un membre calog niveau A, d'un secrétariat et éventuellement, un expert pour les emplois ouverts en CALOG niveau A et d'en prévoir des suppléants

2. Possibilité d'organiser des tests et épreuves de sélection pour l'ensemble du personnel en fonction de l'emploi à pourvoir ; ces tests et épreuves seront organisés par le Chef de Corps

9) Suivi du plan zonal de sécurité : le Chef de zone a.i. présente un powerpoint reprenant les statistiques de la ZP 5297 sur les années 2020 à 2023.

La présente liste descriptive peut être consultée sur rendez-vous auprès de la secrétaire de zone de police **du 08 décembre 2023 au 08 janvier 2024.**

Par le Collège de Police, le 08 décembre 2023

La Secrétaire de zone,

Le Président de zone,